



Lettre d'information N°43 - 30 novembre 2023

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Des crédits en plus pour le bio : Une décision de FranceAgriMer n° INTV-GECRI-2023-80 du 29 novembre 2023 augmente le budget alloué au dispositif exceptionnel de prise en charge des pertes économiques des exploitations agricoles spécialisées dans la production biologique.

Acte 3 de l'aide à la distillation de crise : La décision de FranceAgriMer n° INTV-GPASV-2023-75 du 29 novembre 2023 mobilise une troisième enveloppe de 80 millions d'euros pour la distillation de crise.

Révision des aides ovines et de l'aide caprine : L'arrêté du 28 novembre 2023 donne les montants définitifs des aides ovines et de l'aide caprine, dans les départements métropolitains hors Corse, pour la campagne 2023.

Dans le reste de l'actualité

ICHN : Un arrêté du 24 novembre 2023 fixe les coefficients stabilisateurs budgétaires appliqués aux montants des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) au titre de la campagne 2023, hors Corse.

Dérogations à la PAC : Un système dérogatoire existe pour tenir compte des évènements climatiques exceptionnels de ces dernières semaines.

Tempête Ciaran : Le Comité national de la gestion des risques en agriculture (CNGRA) vient de statuer sur les premières demandes de reconnaissance en calamités agricoles pour les pertes de fonds liées au passage de la tempête Ciaran. S'agissant des pertes de récoltes, le calendrier se dessine.

Evolution du risque d'influenza aviaire : L'arrêté du 24 novembre 2023 monte d'un cran le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène.

Maladie hémorragique épizootique : Une instruction technique DGAL/SDSBEA/2023-724 du 24 novembre 2023 précise les modalités de surveillance des ruminants et les règles qui s'appliquent en matière de mouvements des animaux.

L'élevage concerné par de nouvelles règles : Le Parlement européen et le Conseil ont trouvé un accord sur la proposition révisant la directive dite IED sur les émissions industrielles dont l'objectif général est de renforcer le cadre actuellement en place pour réduire la pollution induite par les grandes installations agricoles et industrielles.

Le feuillet européen sur le glyphosate s'achève : Le règlement d'exécution (UE) 2023/2660 de la Commission du 28 novembre 2023 renouvelle l'approbation de la substance active glyphosate.

Présentation de la stratégie nationale biodiversité 2030 : La troisième stratégie nationale de la biodiversité est lancée. Elle s'inscrit dans le cadre de la planification écologique.